Mairie
d'Éguilles

Eguilles,
Le 06 juillet 2022

DEC_2022_044

- DECISION DU MAIRE -

OBJET : **Mission de diagnostic et étude de solidité des structures de l'école du Cros**

LE MAIRE de la Commune d'EGUILLES ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122.22 et L 2122.23 ;

VU l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, et le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant parties législative et réglementaire du code de la commande publique ;

VU la délibération n° DEL_2020_012 en date du 10 juin 2020 portant délégation au Maire pour les actes pris par habilitation permanente du Conseil Municipal ;

Considérant le marché à procédure adapté numéro 2022_23 suite à la proposition d'honoraires « Globale » pour une mission de diagnostic des structures de l'école du Cros ; menée par la société Bois.Etudes.HULIN – 131 route de la Treille à MARSEILLE 13011 ; mandataire du groupement d'entreprises désignées dans la proposition de mission.

Considérant la nécessité de réaliser une analyse technique des toitures du groupe scolaire du Cros.

DECIDE

De signer avec BOIS ETUDES HULIN sise 131 rue de la Treille, 13011 MARSEILLE, numéro SIRET : B438547747, mandataire du groupement d'entreprises désignées dans la proposition de mission ; un marché de travaux portant sur l'analyse technique des toitures du groupe scolaire du Cros situé sur la commune d'Eguilles.
La prestation est convenue moyennant la somme globale et forfaitaire de 39 300.00 euros HT, correspondant une mission « Globale » diagnostic – étude de solidité et état de la couverture du groupe scolaire.
Précise que les délais et modalités de paiement sont précisés dans l'acte d'engagement :

- Acompte 30% à la commande soit 11 790 €HT,
- Le solde par émission des factures à l'avancement du diagnostic,

et que notification du démarrage sera réalisée par ordre de service, et les crédits ouverts au budget d'investissement 2022.

Charge le Directeur Général des Services de mettre en œuvre la présente décision qui sera annexée au registre des délibérations et fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.

MAIRIE D'EGUILLES (Bouches-du-Rhône)

Le Maire,
Robert DAGORNE

Transmis en Sous-Préfecture
le,

REÇU EN PREFECTURE
le 12/07/2022
Application agréée E-legalite.com
22_DN-013-211300322-20220706-DEC_2022_04